

Direction des finances

Réunion du 25 juin 2018

N° 116

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du cadre législatif

L'article L3312-5 du code général des collectivités territoriales dispose que « le président du conseil départemental présente annuellement le compte administratif au conseil départemental, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres. (...) Le président du conseil départemental (...) doit se retirer au moment du vote. (...) Le compte administratif est adopté par le conseil départemental. Préalablement, le conseil départemental arrête le compte de gestion de l'exercice clos. »

Suivant l'article L1612-12 du même code, le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le président du conseil départemental, après transmission du compte de gestion établi par le comptable assujetté, constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale.

• Présentation de la demande

En ce milieu de mandat, le rapport de compte administratif 2017 est le dernier sur un périmètre pré-loi NOTRe. En effet, fin 2017, les principales compétences devant être abandonnées (économie), transférées (transport) ou partagées (agriculture) l'ont été. Ainsi, une baisse conséquente des dépenses et des recettes de fonctionnement est à souligner du fait de la reprise de la compétence « transport » par la Région en deux temps sur 2017. Il en sera de même en 2018 par rapport à 2017 puisqu'il s'agit du premier exercice post-loi NOTRe.

Voté en décembre 2016 dans la droite ligne du projet de la majorité, le budget primitif 2017 se voulait toujours plus ambitieux pour les solidarités humaines et territoriales, investissant à un niveau toujours aussi élevé pour les territoires, tout en préservant la santé financière de la collectivité pour les années à venir et notamment, la construction du réseau d'initiative publique de Très haut débit (RIP THD) pour 172 M€. Sans augmentation de la pression fiscale, en baissant légèrement l'endettement, la gestion rigoureuse mais équilibrée du Département est retracée dans le présent rapport, démontrant ainsi l'atteinte des objectifs fixés.

Ce rapport de compte administratif reflète en effet la manière dont ce budget primitif, et les décisions modificatives qui ont suivi, ont été exécutés tout au long de 2017. Ainsi, confronté encore une nouvelle fois à la forte baisse des dotations de l'État, le Département a réussi, grâce à une gestion maîtrisée, à contenir ses dépenses de fonctionnement, à maintenir son autofinancement et sa capacité d'investissement à un niveau élevé tout en réduisant légèrement son endettement.

I. Les taux d'exécution confirment une budgétisation sincère et une gestion à la fois fine et réactive tout au long de l'exercice 2017

| Budget | Mouvements réels de l'exercice en M€ | | BP 2017 | Voté 2017 (1) | Exécuté 2017 | Taux d'exécution / BP | Taux d'exécution / Voté |
|---|--------------------------------------|------------------------|---------|---------------|--------------|-----------------------|-------------------------|
| Principal | Fonctionnement | Dépenses | 483,82 | 468,77 | 459,68 | 95,0% | 98,1% |
| | | Recettes | 526,81 | 520,30 | 527,50 | 100,1% | 101,4% |
| | Investissement | Dépenses | 155,52 | 162,89 | 154,40 | 99,3% | 94,8% |
| | | <i>dont équipement</i> | 85,50 | 89,44 | 81,27 | 95,1% | 90,9% |
| | | Recettes | 112,53 | 116,07 | 126,42 | 112,3% | 108,9% |
| Annexe « Laboratoire départemental d'analyses » | Fonctionnement | Dépenses | 2,05 | 2,05 | 1,47 | 72,0% | 72,0% |
| | | Recettes | 2,25 | 2,25 | 2,02 | 89,6% | 89,6% |
| | Investissement | Dépenses | 1,00 | 1,34 | 0,05 | 4,7% | 3,5% |
| | | Recettes | 0,80 | - | - | 0,0% | 0,0% |
| Annexe « Centre équestre » | Fonctionnement | Dépenses | 0,25 | 0,25 | 0,18 | 71,2% | 71,2% |
| | | Recettes | 0,30 | 0,44 | 0,31 | 103,3% | 69,5% |
| | Investissement | Dépenses | 0,08 | 0,19 | 0,15 | 185,0% | 80,4% |
| | | Recettes | 0,04 | 0,14 | - | 0,0% | 0,0% |
| Annexe « EHPAD DE MERVANS » | Fonctionnement | Dépenses | 0,08 | 0,08 | 0,08 | 98,7% | 98,7% |
| | | Recettes | 0,08 | 0,08 | 0,08 | 98,7% | 98,7% |
| | Investissement | Dépenses | 0,18 | 0,18 | 0,18 | 100,0% | 100,0% |
| | | Recettes | 0,18 | 0,18 | 0,18 | 100,0% | 100,0% |
| Annexe « CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE » | Fonctionnement | Dépenses | 0,14 | 0,14 | 0,10 | 70,8% | 70,8% |
| | | Recettes | 0,14 | 0,14 | - | 0,0% | 0,0% |
| | Investissement | Dépenses | 0,09 | 0,09 | 0,08 | 88,8% | 88,8% |
| | | Recettes | 0,09 | 0,09 | - | 0,0% | 0,0% |
| Consolidés | Fonctionnement | Dépenses | 486,34 | 471,30 | 461,51 | 94,9% | 97,9% |
| | | Recettes | 529,58 | 523,21 | 529,90 | 100,1% | 101,3% |
| | Investissement | Dépenses | 156,68 | 164,68 | 154,85 | 98,8% | 94,0% |
| | | <i>dont équipement</i> | 86,67 | 91,05 | 81,55 | 94,1% | 89,6% |
| | | Recettes | 113,63 | 116,48 | 126,60 | 111,4% | 108,7% |

Notes

(1) = hors affectation du résultat non exécutable (comptes 001 et 002)

Le budget de l'année 2017 affiche, en dépenses, hors mouvements d'ordre, un **taux d'exécution de 98 % en fonctionnement et 94 % en investissement**, soit de meilleurs niveaux que ceux constatés en 2016 démontrant ainsi la justesse, la sincérité des inscriptions initiales ainsi que l'amélioration constante en la matière. Il en est de même pour les **recettes, titrées quant à elles à 101 % de la prévision en fonctionnement, et 109 % en investissement**, compte-tenu des incertitudes sur les recettes du Très haut débit en fin d'année.

Au total, les **dépenses de fonctionnement ont baissé de 9 M€ en valeur absolue entre l'exercice 2016 et l'exercice 2017 (461 M€)**, du fait principalement du transfert de la compétence transport en cours d'année à la Région (-15,5 M€). Il n'en demeure pas moins que la croissance mécanique de certaines dépenses aura été contenue. En effet, en dehors des dépenses induites par la progression des besoins liés à l'accueil des mineurs non accompagnés, les augmentations correspondent à des politiques volontaristes du Département comme, les deux hausses dans l'année des tarifs d'aide à domicile. Les recettes de fonctionnement, légèrement supérieures aux prévisions (de 6,7 M€ pour 523,2 M€ prévu), permettent **d'améliorer la marge brute, la portant à 68 M€ en 2017** (pour 66 M€ en 2016).

Cette marge brute supplémentaire a toutefois été intégralement réinjectée en un soutien maintenu en investissement, garantissant ainsi un autofinancement des dépenses d'équipement, déduction faite du remboursement du capital de la dette, à près de 60 %. **Les dépenses d'équipements (interventions sous maîtrise d'ouvrage départementale ou en subventions d'investissement) sont ainsi restées au niveau de 82 M€ pour la seconde année de suite, soit une performance inégalée depuis plus de 5 à 6 ans.**

II. Un budget maîtrisé permettant d'améliorer le service rendu aux saône-et-loiriens

Au-delà des présentations normées des comptes administratifs 2017 du Département, le tableau ci-dessous retrace les dépenses consolidées par politique publique, hors dépenses d'investissement liées à la dette.

| <i>(Mouvements réels 2016 tous budgets confondus en M€)</i> | Investissement | Fonctionnement | Total |
|---|----------------|----------------|---------------|
| Solidarités | 23,95 | 313,24 | 337,02 |
| dont Autonomie | 3,45 | 175,89 | 179,34 |
| dont Insertion et logement | 2,23 | 62,92 | 65,15 |
| dont Enfance et famille | 0,40 | 61,59 | 61,99 |
| dont Education et sport | 17,80 | 12,74 | 30,54 |
| dont Centre de santé départemental | 0,08 | 0,10 | 0,17 |
| Stratégies territoriales | 50,42 | 25,96 | 76,38 |
| dont Infrastructures et mobilité | 37,41 | 17,13 | 54,54 |
| dont Aides aux territoires, au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire | 10,93 | 2,85 | 13,78 |
| dont Soutien à une agriculture performante | 1,04 | 2,99 | 4,03 |
| dont Nouvelle ambition culturelle | 1,04 | 2,99 | 4,03 |
| Moyens de mise en œuvre des politiques publiques | 8,08 | 122,32 | 130,40 |
| dont Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette) | 1,48 | 25,03 | 26,51 |
| dont Ressources humaines | 0,00 | 87,43 | 87,43 |
| dont Autres moyens | 6,59 | 9,86 | 16,46 |
| Totaux | 82,46 | 461,51 | 543,79 |

1. Les solidarités

L'exécution budgétaire dans le champ des solidarités confirme la poursuite de la dynamique des dépenses en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, dans un contexte de croissance des besoins de compensation à domicile et de mise en œuvre très volontariste de la loi d'adaptation de la société au vieillissement .Le budget PAPH progresse ainsi de 4.6% compte tenu, notamment, de la prise en compte de la politique de transport des élèves en situation de handicap et de la dynamique de revalorisation du barème APA opérée en 2017, qui permet de réduire significativement le reste à charge pour les personnes âgées bénéficiant de l'intervention de services d'aide à domicile. Pour soutenir ce secteur, le Département a également mis en place, avec le concours de la CNSA, le Fonds d'appui aux Services d'Aide à Domicile. La dépense APA en établissement continue à progresser pour accompagner la modernisation des structures mais également pour neutraliser les effets pervers liés à la réforme de la tarification mise en œuvre au niveau national, qui menaçait de pénaliser fortement une partie des Ehpad publics. Le Département fait également le choix de préparer l'avenir en renforçant les actions de prévention (appels à projets de la Conférence des Financeurs e la Prévention de la Perte d'Autonomie) mais également en confirmant la création lançant les différents marchés d'études et de travaux pour la création d'un nouvel EHPAD public départemental. Le total de 305,3 M€ de dépenses réelles de fonctionnement en 2016 a permis de financer l'équivalent temps plein de 6 876 emplois sur la même période.

Sur le volet de l'insertion, l'inflexion la stabilisation observée dans la progression du nombre de bénéficiaires du RSA constitue un signal positif même si la prudence doit être de mise en la matière. Le Département maintient ses efforts dans l'accompagnement des bénéficiaires (accès aux droits, respect des devoirs, lutte contre la fraude) ainsi que dans le soutien très significatif aux structures de l'IAE. Il s'attache également à renforcer la dynamique partenariale et la coordination des différents acteurs dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, en direction d'un public élargi, grâce à l'adoption et à la mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion. Il mène par ailleurs une politique très active de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique à travers différents programmes de soutien aux propriétaires, aux locataires et aux bailleurs mais également la création d'un guichet unique d'information, la Maison départementale de l'habitat et du logement (MDHL).

L'effort en matière de prévention, de protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance est également maintenu, avec un budget globalement stable mais dans un contexte de nette augmentation de la dépense liée à la croissance des décisions de placement au titre de l'ASE, notamment pour l'accueil de situations très complexes nécessitant une prise en charge pluri partenariale ainsi que pour l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) dont le nombre a doublé en 2017.

Enfin sur le champ des collèges, les programmes de modernisation sont poursuivis avec une forte croissance des crédits d'investissement destinés à accompagner les projets de restructuration mais également de sécurisation des établissements. L'équipement numérique se développe et de nouvelles marges de manœuvres sont recherchées dans le cadre du déploiement progressif de projets de mutualisation expérimentaux (équipes de maintenance mutualisées, marchés globalisés).

| <i>(en M€)</i> | Investissement | Fonctionnement | Total |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Autonomie | 3,45 | 175,89 | 179,34 |
| Insertion et logement | 2,23 | 62,92 | 65,15 |
| Enfance et famille | 0,40 | 61,59 | 61,99 |
| Collèges et sport | 17,80 | 12,74 | 30,54 |
| Centre de santé départemental | 0,08 | 0,10 | 0,17 |
| TOTAL SOLIDARITES | 23,95 | 312,24 | 337,19 |

a) Autonomie

Avec **plus de 179 M€**, la politique en faveur de l'autonomie occupe la première place des dépenses annuelles du Département, en **croissance de 5,4 M€** par rapport à 2016, dont l'élargissement de son périmètre d'intervention en 2017 au transport des élèves handicapés (3,5 M€), traduisant les politiques volontaristes du Département à destination des personnes âgées.

La mise en œuvre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement s'est poursuivie et amplifiée avec l'installation du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie, la hausse des financements alloués dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (1,6 M€ en 2017 soit une croissance de 1 M€ par rapport à 2016).

Le Département a apporté son soutien aux services d'aide à domicile avec la conclusion d'une convention avec la CNSA qui finance un fonds d'appui à la définition de la stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile, de soutien aux bonnes pratiques et d'aide à la restructuration des services d'aide à domicile. Les dépenses s'élèvent à 1,2 M€. Ce fonds complète les aides à la modernisation des services d'aide à domicile (accord cadre Département / CNSA, 0,3 M€ en 2017).

Il s'est également engagé à valoriser l'aide financière apportée aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie pour financer les heures d'intervention d'un service prestataire avec l'augmentation de 18,10 € de l'heure à 18,60 € au 1^{er} juillet 2017 puis 19,10 € au 1^{er} novembre 2017 pour les personnes dont les revenus dépassent 800 € mensuels.

Le Département a organisé le Salon Evolvies afin de présenter au public les solutions innovantes, humaines et techniques concourant à la préservation de l'autonomie.

Ainsi, les politiques en faveur des personnes âgées ont nécessité **88,2 M€**. L'allocation personnalisée d'autonomie constitue la principale dépense avec 73,23 M€, en hausse très importante de 2,8 % due à la politique volontariste du Département en la matière. L'aide sociale à l'hébergement (ASH) est le deuxième poste de dépenses avec 10,6 M€ mobilisés en 2017. En sus des allocations individuelles, le Département a alloué 3,7 M€ sous forme de subventions à des associations et aux services d'aide à domicile permettant ainsi un meilleur service aux usagers.

Les politiques à destination des personnes handicapées constituent le second domaine d'intervention en matière de perte d'autonomie avec **87,7 M€** mobilisés en 2017.

Les prestations individuelles constituent la majeure partie de ces crédits. L'aide sociale à l'hébergement (ASH) représente 67,1 M€. De même, la Prestation de compensation du handicap (PCH) s'élève à 13,5 M€. Enfin, l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) représente 3 M€, et le soutien à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), 0,8 M€.

Au-delà des dépenses de fonctionnement, **3,4 M€ d'investissement ont été consacrés aux projets de travaux** des établissements sociaux et médico sociaux (ESMS). Ainsi, le Département participe-t-il aux financements des travaux de rénovation ou reconstruction réalisés au sein des structures médico-sociales. En 2017, le soutien financier du Département a concerné 6 Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), 5 établissements accueillant des adultes en situation de handicap et une Maison d'Enfant à Caractère Social. Les travaux réalisés dans ces structures permettent une amélioration des conditions d'accueil des usagers. A titre d'exemple, dans les EHPAD, l'objectif des restructurations est d'offrir un hébergement en chambre individuelle équipée de salle de bain. Un accompagnement financier du Département de 1 M€ dans un EHPAD de 80 lits permet une économie de 1 € sur le tarif à la charge des résidents.

Le Département apporte également une aide aux accueillants familiaux pour leur permettre de réaliser les travaux d'adaptation de leur logement afin d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes à mobilité réduite

Afin de soutenir le maintien à domicile, le Département s'attache à financer pour partie les véhicules des services de portage de repas à domicile mais, travaille également en collaboration avec l'OPAC sur la création d'ascenseurs au sein du parc immobilier du bailleur social pour permettre aux personnes âgées de conserver leur logement.

b) Insertion et logement

Le Département consacre **65 M€**, soit un niveau **similaire** à 2016, en matière d'insertion sociale et professionnelle et de logement social et d'habitat, en direction des publics les plus démunis.

Outre les 9 957 bénéficiaires du RSA accompagnés (**plus de 57 M€**), le Département poursuit les politiques volontaristes dans lesquelles il est engagé depuis plusieurs années, dans le cadre du développement des parcours de vie des personnes en insertion sociale et professionnelle (2,87 M€) : insertion par l'activité économique, lutte contre l'illettrisme, agents de santé, accompagnements à l'autonomie sociale, aides aux associations à vocation sociale, missions locales, Ecole de la 2e chance, régies de quartiers...

L'année 2017 a été marquée par les travaux ayant permis l'élaboration du Pacte territorial d'insertion (PTI) 2017-2020 de la Saône-et-Loire. Construit à partir d'un regard partagé avec les différents acteurs du territoire, l'objectif, au-delà de son cadre législatif, est de fédérer les partenaires du Département pour se fixer ensemble des engagements politiques et stratégiques relatifs à la politique d'insertion, à la lutte contre la pauvreté et à l'aide au retour à l'emploi de celles et ceux qui en sont les plus éloignés. Douze co-engagements permettent, pour les trois années à venir, à tous les acteurs concernés qu'ils soient politiques, sociaux, économiques, associatifs, où chaque acteur respectant, la légitimité des autres, de contribuer à resserrer les fils qui constituent le tissu même de notre société : comment ensemble, dynamiser et animer, développer et fédérer, agir et construire, pour élaborer un environnement solidaire auprès des Saône-et-Loirien.

Le Département intervient également en faveur du **logement (4,42 M€)** à travers différents programmes nationaux permettant d'inscrire le territoire dans la perspective d'un droit à un logement décent pour tous les citoyens quelles que soient leurs difficultés sociales.

Ainsi, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées définit les mesures d'aide aux personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, pour accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y inscrire durablement. Dans ce cadre, en 2017, le Département s'est mobilisé pour renforcer sa politique de lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique afin de répondre à un triple enjeu : environnemental, social et économique, pour rendre attractif le territoire. Ainsi, 257 ménages ont bénéficié des aides « Habiter Mieux » (128 500 €).

Par ailleurs, au titre du Programme d'intérêt général « Bien vivre dans son logement », 98 propriétaires occupants très modestes ont été accompagnés dans un cadre technique social (53 596 €) et pour lesquels le Département a mis en œuvre le fonds de préfinancement de travaux d'amélioration de l'habitat. La constitution de ce Fonds départemental est une démarche vertueuse qui apporte une réelle plus-value dans :

- la réalisation des travaux pour les ménages qui n'ont pas à assurer la trésorerie nécessaire au paiement des travaux,
- l'attente du versement des subventions,
- le paiement des artisans et entreprises, qui est ainsi sécurisé.

Enfin, en ce qui concerne le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), 3 900 personnes ont été aidées et accompagnées pour un montant total de plus 1,8 M€.

c) Enfance et famille

Le Département a consacré **61,6 M€**, soit un niveau **légèrement supérieur** à 2016, à la politique en faveur de l'enfance et des familles qui comprend 2 grands domaines d'intervention.

D'une part, la **prévention et la protection maternelle et infantile**, qui représente au total **1,97 M€** de crédits d'intervention et repose en grande partie sur l'action directe des services départementaux et de ses agents.

La PMI intervient dans le domaine de la santé. En réalisant des consultations médicales et permanences de puériculture pour les enfants de 0 à 6 ans, elle a permis de réaliser en 2017 5 300 bilans de santé en école maternelle, suivi périnatal ; actions de dépistage et d'accompagnement des enfants souffrant de troubles moteurs ou psychiques à travers les Centres d'action médico-sociale précoce (505 052 €). Afin de prévenir les

maladies infectieuses, la PMI participe également à la vaccination les enfants (15 335 €). De surcroît, les actions de planification et d'éducation familiale améliorent la santé des enfants (486 201 €). Enfin, à travers ses subventions aux associations (KAIRN, ANPAA, Croix rouge, IREPS, AIDES, Donneurs de sang, planning familial) pour 71 600 €, la PMI soutient les autres acteurs de la prévention et de la protection maternelle et infantile.

La PMI est un acteur clé de l'accueil des jeunes enfants à domicile et en lieux collectifs. En effet, le service délivre les agréments des assistants maternels et assure leur formation (138 263 €), et contrôle les établissements d'accueil des jeunes enfants. Le Département soutient financièrement la création de places d'accueil collectif, les relais d'assistants maternels ou les projets innovants proposant des gardes d'enfants en horaires atypiques (92 500 €). Il subventionne par ailleurs l'association des assistantes maternelles et familles d'accueil 71 (1 000 €).

Le soutien à la parentalité a mobilisé 394 421 €. Ce financement permet à des plateformes parentalité (ERSP, AMARRE, Instant de Famille) de fonctionner et de conduire des actions dans le cadre des lieux d'accueil parents enfants, du REAAP et du schéma de services aux familles.

A destination des adolescents, le Département participe au financement de la Maison des Adolescents à hauteur de 164 000 €.

Enfin, au-delà du Centre de santé, le Département soutient la démographie médicale (105 045 €).

D'autre part, la **prévention et la protection de l'enfance** qui représente au total **59,6 M€**.

Elle traite des informations préoccupantes (IP) qui signalent un risque de danger pour les enfants (2 642 IP traitées) et la contribution obligatoire au GIP Enfance en danger pour l'utilisation du 119 (19 850 €).

En matière d'accompagnement, la prévention spécialisée à destination des jeunes les plus en rupture en terme de scolarité, d'insertion, d'accès aux droits a permis d'accompagner 500 jeunes à travers les équipes de l'association Sauvegarde 71 (756 846 €). Les familles sont également soutenues financièrement (4 885 dossiers d'aides financières pour 1 018 106 €). Ensuite, les professionnels des Territoires d'action sociale du Département mènent des actions éducatives à domicile de nature administrative (458 mesures et une dépense de 18 291 €). Les techniciennes d'intervention sociale et familiale suivent aussi 274 familles (1 438 714 €). Enfin, l'action éducative en milieu ouvert, de nature judiciaire aura mobilisé 3 260 641 € en 2017.

L'accueil est le principal poste de dépenses de la protection de l'enfance. Ainsi, l'accueil en établissements, hôtels, FJT,... a nécessité 38 065 183 € en 2017 (596 enfants en ESSMS classiques). Fortement soutenu par le Département, l'accueil chez des assistants familiaux (comprenant les tiers dignes de confiance, les parrains) a permis de protéger un nombre similaire d'enfants (520 enfants pour une dépense de 13 801 172 €). Enfin, les remboursements à d'autres Départements pour les frais de placement qui relèvent de la charge du Département de Saône-et-Loire ont été de 351 300 €.

La prise en charge des situations complexes par des prestataires externes et spécialisés a représenté un coût de 0,725 M€.

Le Département a continué à faire face en 2017 à des flux importants par rapport aux années précédentes de mineurs non accompagnés (MNA). Ainsi, 349 jeunes sont arrivés en 2017. Au 31 décembre 2017, 228 sont hébergés par le Département. Face à cette situation inédite, le Département a été très actif dans l'exercice de sa mission. Il y a consacré des moyens financiers considérables (6,5 M€ en 2017) et humains (1 cadre et 2 évaluateurs) pour former la cellule MNA au sein de la direction de l'enfance et des familles.

Enfin, le Département soutient les plus de 18 ans et plus de 21 ans qui poursuivent une scolarité (71 885 €) et subventionne le CEVAM et l'AMAVIP (66 000 €).

d) Collèges, sport et vie associative

La politique en faveur des collèges, de la jeunesse et des sports a mobilisé plus de **30 M€** de dépenses sur le budget départemental, soit une **hausse de 3 M€** par rapport à 2016.

Près de **18 M€** ont été ainsi consacrés à l'investissement dans les collèges et les sports (rénovation, construction de collèges essentiellement). En fonctionnement, plus de **12 M€** ont été employés pour la gestion des collèges et la mise en œuvre d'actions éducatives, et également pour la délivrance de subventions au mouvement sportif et à la vie associative.

L'aide au fonctionnement courant des établissements scolaires (dotation de fonctionnement, acquisition d'équipements mobiliers et informatique, de matériels de cuisine...) a nécessité 11,5 M€, dont 9 M€ dédiés à la dotation de fonctionnement des collèges publics et privés. Les dépenses des actions volontaristes du Département en faveur du soutien à la vie associative, à la jeunesse et aux sports ont été de 1,6 M€, dont 0,9 M€ en faveur du soutien au mouvement sportif et 0,61 M€ pour la mise en œuvre d'actions éducatives (appel à projets, soutien aux associations d'éducation populaire..).

L'effort en faveur des travaux de **modernisation des collèges** a représenté **13,8 M€**. Plusieurs interventions lourdes ont été ainsi engagées, poursuivies ou finalisées sur 2017, notamment la construction du collège de Montchanin représentant près de 3 M€ de crédits de paiement, la restructuration du pôle sciences du collège de Lugny, la réfection de la toiture du collège de Cluny, la réfection de la chaufferie et de l'adduction gaz du collège de Paray-le-Monial, la restructuration de la production de la demi-pension du collège Jacques Prévert de Chalon, la restructuration du pôle sciences et des blocs sanitaires du collège de Buxy, la restructuration de la demi-pension du collège de Chauffailles...

L'année 2017 a également été marquée par la mise en œuvre des travaux pour la sécurisation des collèges. La priorité porte sur les portails « accès piétons » qui sont équipés de visiophone et digicode et les portails de livraison avec une automatisation et les moyens de contrôle.

En ce qui concerne les investissements matériels destinés à améliorer les conditions de travail des élèves mais également, de l'ensemble de la communauté éducative, les opérations suivantes peuvent être citées : acquisition de tablettes numériques (1,4 M€) ; câblage, matériel informatique (0,4 M€) matériel de cuisine, mobiliers et autocommutateurs (1,1 M€).

Outre les subventions d'investissements accordées aux différentes associations ou clubs, le soutien du Département en faveur du milieu sportif s'est concrétisé par la décision de l'assemblée départementale de financer la rénovation de la piscine du Creusot à hauteur de 400 000 € avec l'inscription des crédits nécessaires en 2017 et 2018.

e) Centre départemental de santé

L'année 2017 a porté financièrement les premières dépenses du projet de création d'un centre départemental de santé, une première en France. Dans cette phase de développement, seules des dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été réalisées pour 0,17 M€. Les premières recettes seront constatées en 2018 avec les premières consultations et les subventions des partenaires (CPAM-ARS).

2. Les stratégies territoriales

Les évolutions de compétences et les transferts prévus par la loi NOTRe, la montée en puissance des intercommunalités, l'optimisation nécessaire des moyens, financiers et humains, le déploiement volontariste du Très Haut Débit, l'évolution de l'aide aux communes et intercommunalités ainsi que, la volonté de solidarité et de proximité avec les territoires, ont amené en 2017 le Département à repenser son organisation et ses méthode de collaboration pour répondre aux attentes de proximité, d'efficacité et de sens.

Le périmètre des politiques publiques de solidarités territoriales menées par le Département a été ainsi profondément modifié dans le courant de l'année 2017 avec le transfert de la compétence « Transport interurbain » au 1^{er} janvier de l'année et, de celle sur le « Transport scolaire » au 1^{er} septembre 2017.

Sur le fonds, des politiques publiques de solidarités territoriales menées par le Département, l'année 2017 a été marquée par le recrutement des entreprises de travaux pour le déploiement du Très haut débit et par celui de l'exploitant de la SPL BFC Numérique qui exploitera le réseau construit. Sur les routes, l'investissement du Département s'est accru de 5 M€ (Barrage du Pont du roi, RCEA, Saoneor, etc.). L'aide aux territoires a été renforcée avec l'augmentation de l'enveloppe complétée d'une part dédiée aux projets structurants par ScOT, l'adaptation du règlement d'intervention et la mise en place de l'ingénierie culturelle. La culture a inauguré cette année son premier festival numérique avec la Bibliothèque départementale de Saône-et-Loire et le LAB71. Tous les établissements culturels ont été équipés de tables numériques. Enfin, le mode de gestion du Laboratoire d'analyse départemental a évolué pour devenir la SEM Agrivalys.

| <i>(en M€)</i> | Investissement | Fonctionnement | Total |
|--|-----------------------|-----------------------|--------------|
| Infrastructures et mobilité | 37,41 | 17,13 | 54,54 |
| Aides aux territoires, au cadre de vie et à l'attractivité de la S&L | 10,93 | 2,85 | 13,78 |
| Soutien à une agriculture performante | 1,04 | 2,99 | 4,03 |
| Nouvelle ambition culturelle | 1,04 | 2,99 | 4,03 |
| TOTAL STRATEGIES TERRITORIALES | 50,42 | 25,96 | 76,38 |

a) Infrastructures et mobilité

Près de 55 M€ ont été alloués à la politique de mobilité (infrastructures et transports), dont l'année 2017 marque le dernier exercice de la compétence transport scolaire, à l'exception du transport des élèves en situation de handicap, mission qui a rejoint la délégation aux solidarités. Ainsi, le Département a organisé et financé cette compétence jusqu'au 31 août 2017 en ayant à cœur d'accompagner les élèves du territoire tout au long de leur année scolaire. Cela a représenté plus de 12,5 M€, dont près de 8 M€ pour les seuls services de transport scolaire Le bahut, correspondant à la fin de l'année scolaire 2016/2017.

Aussi, la politique de mobilité du Département a principalement concerné les **routes** pour lesquelles il a dépensé **42 M€** (37,4 M€ en investissements et 4,6 M€ en entretien courants), soit une **hausse de 5 M€** par rapport à 2016.

L'année 2017 a ainsi été marquée par la poursuite d'importantes opérations pluriannuelles : achèvement des travaux de renforcement sur le Barrage du Pont du Roi (1,1 M€) ; création d'une voirie nouvelle pour la desserte de Saoneor (5,2 M€) ; reprise du Pont de Saint-Laurent (0,6 M€) ; participation annuelle à la 1^{ère} phase d'accélération RCEA (2,5 M€) ; subvention au projet de la ligne SNCF Paray-Lyon (4,2 M€). Les rénovations des autres ouvrages d'art (pont et murets) dont les travaux sont, pour la plupart, externalisés, ont été poursuivies pour 2,2 M€. De plus, environ 18,5 M€ ont été mobilisés aux travaux routiers : 15,7 M€ répartis entre les services territoriaux d'aménagement (STA) pour les reprises d'enduits, de béton bitumineux et préparation de chaussées ; 2,8 M€ pour les opérations routières individualisées telles que des renforcements ou calibrage de chaussées, des tourne-à gauche, des giratoires, etc. 523 000 € ont été également affectés aux études et procédures nécessaires pour réaliser les acquisitions de terrains, les auscultations de chaussées, les études géotechniques, les levés topographiques, les analyses amiante (y compris les études dédiées au Pont de Bourgneon)...

Pour les aménagements de sécurité, 3 M€ ont été dépensés, investissement et fonctionnement confondus, que ce soit pour les sécurisations des accotements, les achats, l'entretien de la signalisation horizontale et verticale, les dispositifs de retenue et les réparations et nettoyage des abribus.

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, elles sont essentiellement réparties entre la viabilité hivernale (1 M€), et l'entretien (2,6 M€). Ces dernières ont permis de réaliser les travaux indispensables pour prolonger la durée de vie des infrastructures (curage des fossés, entretien courant des voiries, fauchage, etc.).

Le Département perçoit également des recettes (en investissement et fonctionnement) liées aux participations des collectivités à des grosses opérations telles que Saôneor, celles des communes pour les travaux réalisés en agglomération, ainsi que des subventionnements divers, remboursements des tiers ayant provoqué des dommages au domaine public et redevances d'occupation du domaine public (4,6 M€).

b) Aides aux territoires, au cadre de vie et à l'attractivité de la Saône-et-Loire

A travers « Saône-et-Loire 2020 », le Département a poursuivi le développement d'une démarche stratégique pour l'accompagnement des territoires.

Plus de **10 M€** ont ainsi été mobilisés en 2017 pour soutenir les **investissements** des collectivités au titre de la politique d'accompagnement des territoires. Ainsi, 5,17 M€ de crédits de paiement ont été mandatés au titre des appels à projets 2016 et 2017, 1,14 M€ pour le programme d'intervention pour l'investissement communal et intercommunal (PIIC et Fonds scolaires 2013 à 2015) et 0,15 M€ pour les Fonds départemental des déchets. Une aide exceptionnelle de 0,30 M€ a été allouée à la commune de Gueugnon pour la requalification du site de l'ancien collège « Vieux Fresne » et 0,09 M€ ont été mobilisés auprès de différents porteurs de projets qui se sont engagés dans le développement des énergies renouvelables (collectivités et particuliers) et dans la protection de leur patrimoine et de leurs paysages.

Parallèlement, le Département a dépensé **1,29 M€** pour le développement du Très Haut Débit dont 0,32 M€ pour l'achèvement des travaux de déploiement des infrastructures optiques nécessaires à la réalisation des 45 opérations de montée en débit en Saône-et-Loire. Ce sont près de 10 000 lignes impactant plus de 21 000 habitants qui bénéficient désormais de l'amélioration de la qualité de leur accès internet grâce au 212 km de fibres optiques déployées. Ensuite, la finalisation du projet de déploiement des réseaux de fibre optique et le démarrage de la partie opérationnelle des travaux ont permis d'investir 0,97 M€. La société Orange, maître d'œuvre via un groupement de commande entre les Départements de Côte d'Or, du Jura et de la Saône-et-Loire, a finalisé l'étude préliminaire permettant d'établir un plan de phasage des déploiements, partagé avec les différentes collectivités locales partenaires du projet. La réalisation des études de maîtrise d'œuvre est désormais lancée. Ces dernières permettent à la fois de dimensionner le réseau, de fixer la position des armoires et de fiabiliser les tracés des artères de transport et le maillage de la distribution. Enfin, la Société Publique locale (SPL) Bourgogne Franche-Comté numérique a conclu avec l'opérateur Orange, une concession de services d'une durée de 15 ans pour accomplir les missions d'exploitation et de commercialisation des infrastructures optiques construites.

Par ailleurs, l'aménagement et l'entretien lourd des voies vertes et l'aménagement des espaces naturels sensibles ont nécessité un budget de **1,95 M€** pour notamment la réalisation de la nouvelle section de Saint Yan à Paray le Monial et des études préalables de la Voie Bleue Tournus à Ouroux ; les travaux sur la digue de l'Étang de Pontoux et l'aménagement du 3^{ème} espace naturel sensible, la Lande de Nancelle à la Roche Vineuse, ouvert au public depuis le mois de juillet 2017. Ces dépenses contribuent à la politique de préservation des espaces naturels sensibles. Enfin, 0,31 M€ ont été consacrés aux investissements à destination des projets touristiques structurants en cours.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 0,83 M€ et ont été consacrées pour partie (0,66 M€) aux frais de certaines structures d'intérêt majeur œuvrant en matière d'aménagement du territoire ou de protection de l'environnement, tels le CAUE, le Syndicat mixte du PNR du Morvan, l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne ou encore le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne. La contribution du Département au budget de l'Agence départementale de tourisme (ADT) a été de 1,447 M€. L'entretien du réseau des Voies vertes de

250 kilomètres a mobilisé 0,13 M€ pour maintenir la sécurité des usagers. Enfin, 0,04 M€ ont été affectés aux frais d'exploitation des réseaux numériques suite à l'achèvement des opérations de montée en débit.

De surcroît, le Centre Eden et le LAB 71 ont poursuivi l'optimisation de leurs coûts de fonctionnement (0,194 M€ pour le Centre Eden et 0,16 M€ pour le Lab 71) tout en maintenant l'investissement (0,097 M€ pour le Centre Eden et 0,03 M€ pour le Lab 71), nécessaire pour le centre EDEN à l'amélioration de la présentation des expositions permanentes, à la création de nouveaux espaces et à la première phase d'aménagement du cabinet de curiosités, au développement des activités pédagogiques à destination des scolaires et du grand public. Pour la Lab71, au développement du showroom scientifique Effervé Sciences par l'apport de nouvelles thématiques et autres dépenses nécessaires à la vie des structures. Dans le même temps les recettes générées par les activités des 2 structures ont été de 0,215 M€ pour le Centre Eden et de 0,05 M€ pour le Lab 71.

c) Soutien à une agriculture performante et durable

La loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 a modifié et contraint les possibilités d'intervention des Départements en matière d'économie agricole. La convention transitoire conclue avec la Région Bourgogne Franche-Comté en 2016 leur a néanmoins permis de poursuivre leur soutien à l'agriculture jusqu'à l'automne 2017. Avec l'adoption en octobre 2017 par la Région BFC du Plan régional de développement agricole (PRDA), le cadre d'intervention des aides agricoles régionales a été fixé ainsi que le périmètre des conventions pluriannuelles avec les 8 Départements. Souhaitant demeurer présent aux côtés des acteurs de ce secteur majeur, le Département a décidé le 16 novembre 2017 de conventionner avec la Région jusqu'en 2020, dans une logique de complémentarité d'objectifs avec les aides régionales à caractère économique et environnemental.

En 2017, avec **1,28 M€** d'aides en **fonctionnement**, le Département a maintenu son soutien au secteur agricole par le biais d'une contractualisation régionale provisoire destinée à assurer la transition pour les organismes qui relèveront en 2018 de sa compétence. Ainsi, la Région a budgété les recettes nécessaires à la prise en charge d'une partie des aides départementales allouées. Les élus départementaux ont souhaité mettre l'accent sur les actions visant plus particulièrement la promotion des produits du terroir, les circuits alimentaires de proximité, la solidarité envers les agriculteurs aux niveaux social (Agri solidarité et Chambre d'Agriculture), professionnel (les Services de remplacement) et sanitaire (Groupement de défense sanitaire (GDS)).

En parallèle, le Département a poursuivi sa stratégie de renforcement des circuits alimentaires de proximité. L'adhésion à l'association Agrilocal en octobre 2016 a permis le déploiement en 2017 de la plateforme virtuelle qui permet aux acheteurs de la restauration collective de Saône-et-Loire d'entrer en relation avec les fournisseurs de produits agricoles et donc, de favoriser l'intégration de leurs productions dans les menus. L'organisation d'échanges entre cuisiniers des collèges, gestionnaires et fournisseurs a contribué à cette dynamique, complétée par des opérations ciblées de communication telle que « Un chef étoilé dans mon collège ». Fin 2017, 41 acheteurs publics étaient référencés sur la plateforme dont 31 collèges, 76 fournisseurs et environ 50 producteurs.

En **investissement**, les 2 axes principaux de la politique départementale pour organiser l'aménagement du territoire, développer son attractivité et son dynamisme, ont été poursuivis. D'une part, une enveloppe de 0,45 M€, abondée par des crédits régionaux et européens, a été allouée aux éleveurs par le biais de l'Agence de services et de paiement (ASP) pour la restructuration des bâtiments d'élevage et le renforcement de la filière circuit court avec la création/rénovation des ateliers de transformation des produits agricoles. D'autre part, environ 0,56 M€ de crédit ont été versés principalement aux collectivités pour la sécurisation des réseaux d'alimentation en eau potable (interconnexions) en lien avec SYDRO71, la réalisation de travaux d'assainissement par les collectivités ainsi que la poursuite des missions d'assistance technique du Département auprès d'elles.

A noter que dans le cadre de cette politique de préservation de la qualité de l'eau et de son approvisionnement, le Département a atteint en 2017 l'objectif « zéro phyto, zéro pesticides ». Cette réussite est due à l'implication dans la démarche des équipes départementales de terrain - 400 agents sensibilisés - (routes, collèges, musées, sites culturels...). 200 000 € ont été investis en matériels de désherbage alternatif sur un programme financé à 70 % en moyenne par les Agences de l'eau.

Avec la confirmation du rôle des Départements dans le domaine de la surveillance des maladies animales et végétales par la loi NOTRe, l'Assemblée a décidé en septembre 2016 de consolider les services rendus aux agriculteurs en élargissant le périmètre d'action du laboratoire et en favorisant le développement de nouvelles techniques. Pour ce faire, le processus de constitution d'une Société d'économie mixte locale (SEML) a été mis en place en 2017 et a abouti le 1^{er} novembre à la création d'Agrivalys 71 qui aura en charge d'assurer la continuité des services publics sanitaires. Le Département a participé au capital de la SEML à hauteur de 0,3 M€. Les travaux de construction des nouveaux locaux du laboratoire ont débuté sur le site de Duhesme fin 2017 pour un coût prévisionnel de 3,1 M€.

d) Une ambition culturelle renouvelée et maintenue à 4 M€

Le dispositif d'intervention « conseils et accompagnement culturels du Département au service des territoires » a été voté par l'assemblée départementale le 31 mars 2017. Il prévoit l'attribution de subventions d'investissement pour les porteurs de projets culturels associatifs ou issus des collectivités, tout en renforçant l'accompagnement en ingénierie du Département. En 2017, 43 projets ont été accompagnés et 116 020 € de soutien financier accordés.

Le Département a fait de 2017 l'année de la culture numérique. Des tables tactiles ont été installées dans les sept sites culturels départementaux. Au-delà des informations mises à disposition des visiteurs, cet ensemble constitue un support de médiation et de diffusion collective des connaissances (90 000 €). La classe culturelle numérique conduite sur l'année scolaire 2017-2018 permet d'associer six collèges (classes de cinquième) autour d'un projet partagé qui s'appuie sur des usages variés du numérique. Enfin le festival numérique « Sans décoder ?! », programmé dans le cadre de la 4e saison culturelle de la Bibliothèque départementale de Saône-et-Loire (BDSL) et co-organisé avec le Lab71, a connu un premier beau succès avec 450 visiteurs.

La 4e saison culturelle Bibliothèque de Saône-et-Loire a réuni plus de 2 350 visiteurs tout au long de l'année et dans tout le département. Le lancement au Cinémarivaux, la fête du livre jeunesse organisée à l'échelle de la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan et les journées européennes du patrimoine ont été les temps forts de cette saison. Par ailleurs, la BDSL a accentué son accompagnement en ingénierie pour la création et la mise en œuvre de réseaux intercommunaux de lecture publique, comme sur les territoires de la CCGAM et de la communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais.

Les Archives départementales, chargées de la conservation du patrimoine écrit de Saône-et-Loire, augmentent leur capacité de stockage : les travaux de construction de l'extension située place des Carmélites à Mâcon se sont déroulés tout au long de l'année 2017. Les magasins de conservation, sur trois niveaux, seront équipés de rayonnages mobiles pour optimiser les espaces et gagner 4 km linéaires.

Les Grottes d'Azé ont bénéficié de travaux de sécurisation (passerelle du lac sud de la rivière souterraine, installation de grillage inox sur les garde-corps). On note un accroissement des recettes lié à l'augmentation du prix des entrées et des hausses des ventes de la boutique. Les crédits affectés aux deux musées départementaux – le musée de la Préhistoire à Solutré et le musée du Compagnonnage Pierre-François Guillon – (0,19 M€), ont permis d'ouvrir ces établissements au public et de proposer des animations pendant les vacances scolaires, mais aussi de réaliser deux expositions temporaires et d'entretenir les collections.

Dans le champ du patrimoine, le Département a maintenu son soutien aux sites majeurs du territoire comme l'EPCC Bibracte (0,1 M€), l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne au château départemental de Pierre-de-Bresse (90 000 € d'aide financière directe, hors valorisations) ou le Grand Site de Solutré. Outre les 50 structures bénéficiaires d'aides au titre de l'Appel à projet départemental ou d'un appui dans le cadre du dispositif « Conseils et accompagnements culturels du Département au service des territoires », près de 30 associations et collectivités ont pu réaliser des projets ou actions à caractère patrimonial avec l'aide du Département.

En matière d'enseignements artistiques, de soutien à la création artistique et au spectacle vivant, le Département joue un rôle fédérateur, organise des actions dans le champ de la danse, apporte des aides financières ainsi que du conseil et de l'ingénierie. L'essentiel des moyens financiers est composé de subventions versées aux acteurs culturels du territoire, à l'exception des actions concernant la danse, pour lesquelles le Département est opérateur de la mise en œuvre dans le cadre de partenariats avec les scènes et

les conservatoires. Le soutien aux enseignements artistiques concernant majoritairement la musique et les pratiques en amateur dans le cadre du Schéma départemental représente près de 0,7 M€. Il permet notamment de soutenir 53 structures d'enseignement artistique et de proposer des actions de pratique de la danse en lien avec la programmation des structures culturelles de diffusion.

Le conventionnement avec 29 structures culturelles ainsi que le soutien à 8 petits lieux de diffusion non permanents en milieu rural permet de poursuivre l'objectif Départemental d'un maillage culturel du territoire pour un accès aussi équitable que possible à l'offre. Le soutien à 67 manifestations culturelles d'intérêt départemental, à près de 40 compagnies artistiques dans les disciplines du théâtre, de la danse, de la musique, du cirque ... ainsi qu'à des compagnies non professionnelles contribue à la vitalité culturelle et artistique de la Saône-et-Loire. L'apport du Département à ce champ d'activités hors Schéma des enseignements artistiques est de l'ordre d'1 M€.

3. Moyens permettant de mettre en œuvre les politiques publiques départementales

Soucieux d'une bonne gestion des deniers publics, le Département s'est engagé dans une démarche volontariste d'optimisation de ses moyens de fonctionnement, parmi laquelle, le choix d'investir dans la modernisation des moyens mis à disposition des agents pour améliorer leur cadre de travail et les outils qu'ils utilisent au quotidien pour rendre le meilleur service possible aux Saône-et-loirien.

| <i>(en M€)</i> | Investissement | Fonctionnement | Total |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette) et hors plan de relance FCTVA | 1,48 | 25,03 | 26,51 |
| Ressources humaines | 0,00 | 87,43 | 87,43 |
| Autres moyens (immobiliers, informatique...) | 6,59 | 9,86 | 16,46 |
| MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES | 8,08 | 122,32 | 130,40 |

a) Charges financières

Ces dépenses, de 26,5 M€, couvrent à la fois la participation départementale au Service Départemental d'incendie et de secours (SDIS), et les charges financières du Département pour la mise en œuvre de ses politiques publiques.

L'appui du Département au SDIS représente 57% de charges financières avec 16,14 M€ en 2017. Ainsi, le Département a versé en fonctionnement le montant net de 13,7 M€ au titre de sa contribution obligatoire (une reprise d'1 M€ ayant été effectuée en fin d'année suite à un trop perçu résultant des changements de mode de gestion des retraites des sapeurs-pompiers volontaires) auxquels, s'ajoutent 1,44 M€ de crédits d'investissement qui permettent au SDIS de continuer à limiter ses charges financières.

Les 43% restant, soit 10,36 M€, constituent les charges financières du Département en propre. Les intérêts et les indemnités de refinancement de la dette en sont la composante principale avec 5,9 M€, en baisse de 1 M€ par rapport à 2016, grâce au maintien de taux bas sur les marchés financiers et à la gestion active de la dette du Département. Le prélèvement au bénéfice du fonds de solidarités des Départements est le second poste de dépenses en la matière avec 2,94 M€. Viennent ensuite les divers mouvements financiers (annulations de titres, admissions en non-valeur, intérêts moratoires, dotations aux provisions pour charges, restitutions d'impôts etc.) pour 0,52 M€ ; la gestion patrimoniale (frais de loyers, de propriété, de cessions, etc.) pour 0,48 M€ ; les frais de fonctionnement des groupes politiques pour 0,28 M€ et enfin, les frais financiers transversaux aux services départementaux pour 0,24 M€.

b) Ressources humaines

L'exercice 2017 est marqué en dépenses par une évolution contenue de 0,6 M€, soit +0,7% au total. La masse salariale brute chargée *stricto sensu*, hors groupes d'élus et frais de déplacement, apparaît à la fois maîtrisée et stabilisée puisqu'elle s'élève à 81,5 M€ parmi les dépenses de fonctionnement liées aux ressources humaines. Plusieurs facteurs de sens contraire expliquent cette situation : la progression du volume de la rémunération indiciaire induite par le transfert primes-points mis en œuvre en année pleine, contrebalancée par l'avancement d'échelon à la durée unique, l'accroissement des cotisations retraite, la hausse du point d'indice (+0,6 %) au 1^{er} février 2017, l'interruption des recrutements de contrats aidés à compter du mois d'août, la montée en puissance de l'accueil d'apprentis en septembre, ainsi que le transfert de la politique Transports publics interurbains au 1^{er} octobre. Pour autant, conscient de la nécessaire rotation de son effectif, le Département n'a pas engagé un plan de réduction du nombre d'agents mais, continue à rechercher, au cas par cas, des solutions pour optimiser ses emplois ou les moyens consacrés à leur remplacement temporaire. Ces tendances confirment la place de la Saône-et-Loire parmi les collectivités analogues caractérisées par un montant de charges de personnel par habitant relativement plus faible que la moyenne.

Le maintien dans l'emploi et la prévention des risques professionnels demeurent des axes clés pour éviter des coûts futurs. De même, la progression des compétences internes (plus de 0,5 M€ ont été consacrés à la formation en sus de la contribution de 0,9 % de la masse salariale au CNFPT) et l'action sociale en direction du personnel (plus de 2 M€) représentent un investissement durable en faveur du capital humain et de l'attractivité des métiers de la collectivité.

La réalisation budgétaire reflète enfin 2,65 M€ d'indemnités servies aux conseillers départementaux, lesquelles ne révèlent pas de progression significative d'une année sur l'autre.

c) Autres moyens

16,46 M€ ont été consacrés enfin aux divers autres moyens nécessaires au fonctionnement du Département.

Ces dépenses recouvrent 9,86 M€ en fonctionnement, dont 2,7 M€ pour les véhicules et matériels, 1,9 M€ pour les bâtiments, et près de 1,3 M€ pour les moyens généraux.

Pour les systèmes d'informations, un budget stable en fonctionnement à hauteur de 1,24 M€ consacré principalement à la maintenance des applications et des serveurs ainsi qu'à la sécurisation. Malgré l'accroissement des acquisitions de logiciels qui génère des coûts de fonctionnement, l'ensemble des contrats de maintenance logicielle (70) a été revu en scindant la partie purement corrective portée en fonctionnement et la partie évolutive traduite en investissement estimée à 120 000 €. Des actions de formation des agents ont permis également une diminution de prestations d'assistance de 20 000 €.

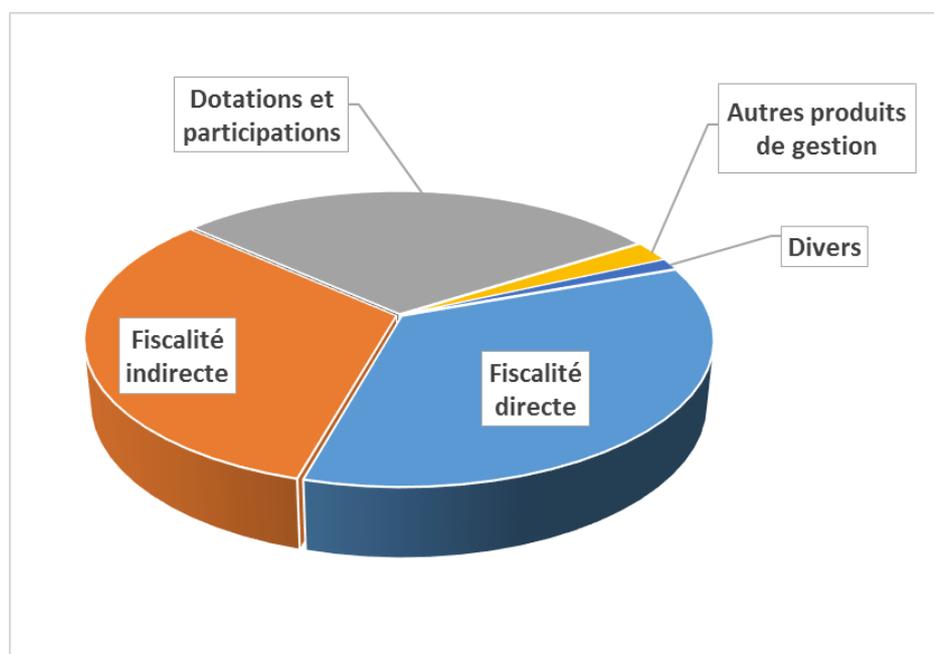
Au titre de la coordination et des fonctions transversales, en 2017, 0,41 M€ qui a été affecté principalement aux opérations suivantes : 0,13 M€ pour le service de l'assemblée et missions des élus, 0,11 M€ pour le service documentation, 91 000 € pour la coopération, 58 000 € au titre de cotisations et subventions de fonctionnement diverses, 30 000 € au titre de la solidarité internationale. Des efforts réguliers ont été entrepris depuis quelques années pour contenir notamment le budget du service documentation en interrogeant régulièrement les besoins des directions et opérer un réajustement des budgets alloués à la coopération décentralisée.

Enfin, 0,83 M€ a été consacré en fonctionnement à la communication du Département.

En investissement, plus de 3,54 M€ ont également permis de réaliser les travaux récurrents et d'amélioration du patrimoine immobilier et mobilier départemental.

III. Au-delà des meilleurs services rendus aux usagers, les objectifs financiers de l'année 2017 ont également encore été dépassés améliorant ainsi la santé financière du Département

- A. Grâce à sa maîtrise des dépenses de fonctionnement, le Département a réussi à aligner leur évolution à celle des recettes de fonctionnement gage de soutenabilité



Les **produits de fonctionnement** de l'année 2017 sont en recul par rapport à 2016 (-1,2 %), représentant une diminution de recettes de 6,6 M€ sur un budget de fonctionnement de 527,5 M€ (hors résultats).

Cette diminution est principalement liée à la perte de plus de la moitié des produits de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dans le cadre du transfert de la compétence « Transports scolaires » à la Région (-28 M€). Notons que cette diminution est compensée par une baisse des dépenses et un reversement de la part de la Région.

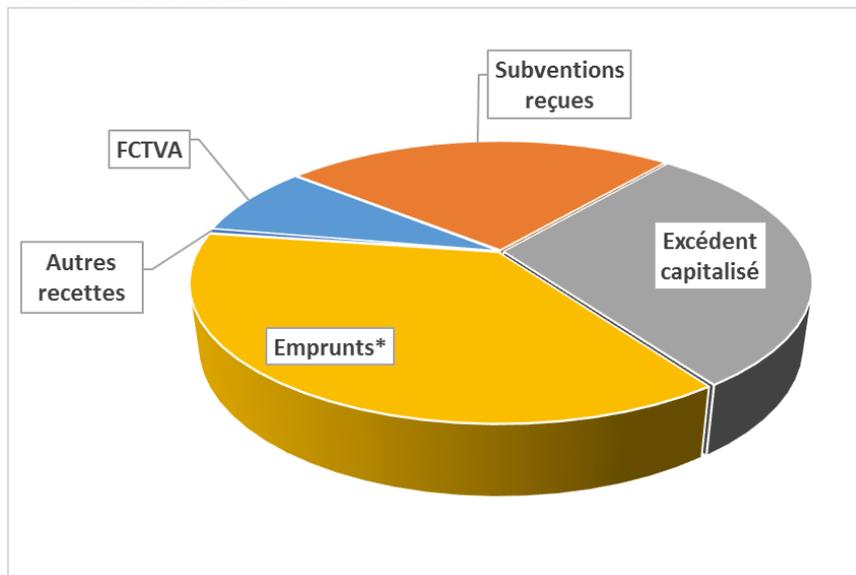
De plus, le Département a contribué en 2017, pour la 4^{ème} année consécutive, au redressement des finances publiques. Cela se traduit par la réduction de sa dotation globale de fonctionnement (DGF) de 8,7 M€.

Aussi, à périmètre constant, c'est-à-dire hors les transferts de produits de CVAE, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1,4 % (+7,5 M€), soit d'un volume identique aux dépenses de fonctionnement.

Elles ont notamment été portées par la forte dynamique des produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (+3,5 M€ ; +8 %), la taxe sur les conventions d'assurances (+1,6 M€ ; +2 %) et la taxe d'aménagement (+1,1 M€ ; +53 %).

Par ailleurs, un travail important d'estimation des recettes de fonctionnement a été réalisé au cours de l'année dans le cadre de la prospective financière. Celui-ci a pour objectif de déterminer les moyens financiers du Département et ainsi connaître, le plus précisément possible, ses marges de manœuvre en dépenses. Hors les produits exceptionnels, ce travail a permis une réalisation des recettes votées de 99,63 % (contre 99,28 % en 2016). Il sera poursuivi en 2018, en s'appuyant sur une connaissance encore plus fine des informations conjoncturelles impactant ces recettes.

Les **recettes d'investissement « pures »**, hors les excédents de fonctionnement capitalisés et les crédits revolving, ont progressé entre 2016 et 2017 (+25 %). Cette hausse est principalement liée aux titres émis en toute fin d'année, dans le cadre de la mise en place du Très haut débit (THD), de la part de la Région et des EPCI (notons toutefois que celles-ci seront, dès 2018, régularisées sur le budget annexe du RIP THD). Aussi, hors ces subventions, les recettes d'investissement sont en légère baisse en 2017 (-4 %), soit -2 M€ sur un budget de 51 M€. Les recettes provenant de tiers (dotations, subventions) sont notamment en recul de 2,7 M€ par rapport à 2016 (15,9 M€). Liées à la vie des projets d'investissement ainsi qu'aux décisions financières de tiers, ces recettes sont de nature variable.



* hors revolving et refinancement de la dette

Comme indiqué ci-dessous, le Département a fait appel à 35 M€ d'emprunts en 2017 pour financer ces investissements, un niveau légèrement supérieur à celui de 2016 (+0,44 M€).

Enfin, la participation au capital de l'Agence France Locale d'un montant de 2,27 M€ permet au Département de s'ouvrir à un nouveau partenariat bancaire dédié au financement des collectivités locales.

B. Une stratégie d'emprunt de fin d'année compliquée en 2017 ayant toutefois permis de réduire le niveau du stock de dette (282,6 M€) et, de disposer début 2018 des niveaux adaptés de fonds de roulement nécessaires sur le budget principal et le budget annexe du THD

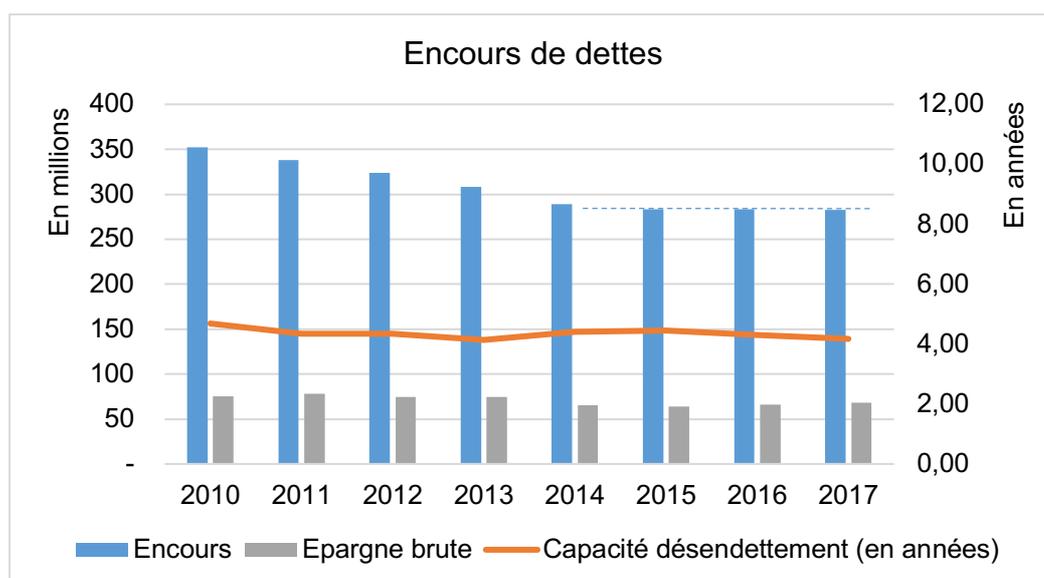
De très fortes incertitudes ayant pesé sur les recettes d'investissement en fin d'année (attente de la recette THD de la Région, qui s'est révélée incertaine jusqu'à mi-décembre, interrogation sur le calendrier d'ordonnement des recettes THD des EPCI, auxquelles une marge de souplesse avait été octroyée), le Département a dû déployer une stratégie particulière en cette fin d'année 2017.

Ainsi, le doute sur l'encaissement réel de ces recettes avant la fin 2017 a amené le Département à analyser les conséquences éventuelles de leur non perception. Les forts risques pesant sur la trésorerie de fin d'année 2017 et début d'année 2018, qui auraient pu entraîner des retards dans le paiement des fournisseurs, ont conduit au choix de maintenir un emprunt de 35 M€, pour 36 M€ de remboursement du capital de la dette (soit un désendettement de 1 M€ environ)

Le contexte de taux bas et d'anticipations de remontées des taux ont permis de considérer que le seul risque d'un éventuel sur-emprunt était de payer des charges financières plus tôt que de besoin (2018 au lieu de 2019) mais que, cela générerait une économie globale sur les charges financières à venir de 4 M€. Dès lors, il a été décidé que dans le meilleur intérêt du Département, de ses fournisseurs et de ses contribuables, il convenait de prendre le risque d'emprunter un peu plus en 2017, cela étant naturellement résorbé dès l'année suivante

en 2018 par la reprise des résultats de 2017. Au final, et compte tenu des recettes d'investissement finalement titrées, le Département a emprunté 15 M€ de plus que l'équilibre du résultat de la section d'investissement ne l'exigeait.

En conséquence, l'objectif du budget primitif 2017, en continuité de 2016, de stabilisation de l'encours de dette à l'issue de l'exercice a donc été dépassé avec une baisse de 1 M€ (35 M€ d'emprunt nouveau pour 36 M€ de remboursement de capital). En réduisant ainsi l'encours de dettes à 282,56 M€, le nombre d'années nécessaires au désendettement a été réduit à 4,17 ans.



In fine, les recettes du THD ont pu être titrées même si seulement 50 % a été recouvré avant la fin de l'exercice 2017, ce qui n'a que faiblement soutenu la trésorerie en fin d'année, démontrant ainsi la pertinence de la stratégie d'emprunts déployée par le Département.

Le fonds de roulement a été porté par cette stratégie à 36,4 M€.

| COMPTE ADMINISTRATIF CONSOLIDÉ 2017 | | | DEPENSES | RECETTES |
|--------------------------------------|--|--|----------------------|----------------------|
| 2016 | RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1 | | | |
| | <i>FONCTIONNEMENT</i> | | | |
| | | <i>Résultat excédentaire clôture exercice n-1</i> (1) | | 48 105 652,69 |
| | | <i>Résultat déficitaire clôture exercice n-1</i> | | |
| | <i>INVESTISSEMENT</i> | | | |
| | <i>Résultat excédentaire clôture exercice n-1</i> | | | |
| | <i>Résultat déficitaire clôture exercice n-1</i> (2) | 24 027 075,98 | | |
| AFFECTATION DES RESULTATS n-1 | | | | |
| | Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n) (3) | | | 27 788 931,14 |
| | Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n) (4) = (1) - (3) | | | 20 316 721,55 |
| 2017 | OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement) (5) et (6) | | 511 532 155,08 | 537 835 345,23 |
| | | Excédent (7) = (6) - (5) | | 26 303 190,15 |
| | | Déficit | | |
| | | Résultat global de clôture (8) = (4) + (7) | | 46 619 911,70 |
| | | Excédent (de fonctionnement) à affecter (9) = (8) | | 46 619 911,70 |
| | OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement) | | | |
| | | Reprise excédent n-1 | | |
| | | Reprise déficit n-1 (2) | 24 027 075,98 | |
| | | Total mandats & titres émis (10) et (11) | 164 098 531,79 | 177 932 099,21 |
| | | Solde d'exécution (en investissement) (si négatif, montant absolu porté en dépenses) (12) = (11) - (10) - (2) | 10 193 508,56 | |
| FONDS DE ROULEMENT 31/12/2017 | | | | 36 426 403,14 |

Ce tableau des résultats cumulés au 31 décembre 2017 doit cependant être regardé avec une anticipation de son retraitement car, dès la décision modificative n°1 2018, le Département devra affecter 19,5 M€ de ces résultats cumulés au budget annexe du THD, ramenant ainsi le fonds de roulement du budget principal à 16,9 M€.

Dès lors, conformément au plan de financement du THD décidé par l'Assemblée départementale du 21 juin 2013 avec l'ensemble des partenaires, dont la Région et les EPCI, le Département disposera des crédits nécessaires au démarrage des travaux du THD.

S'agissant du fonds de roulement du budget principal, à 16,9 M€, il reste dans un niveau de bonne gestion et de bonne santé financière du Département. En effet, il représente moins de 14 jours de fonctionnement de la collectivité. Ainsi, le Département peut limiter tout au long de l'année ses dépenses de trésorerie tout en réduisant le nombre de jours de « surcapacité » sur le compte non rémunéré du Trésor.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver le compte administratif 2017 du Département et ses annexes,
- prendre acte de ses annexes, en particulier de l'information relative à la formation des élus et au bilan des acquisitions et cessions immobilières, en application des articles L3123-10 et L3213-2 du Code général des collectivités locales.

Le Président,